

REGLEMENT INTERIEUR

- **Engagement** : Comme écrit dans les statuts, les membres s'engagent à respecter et promouvoir les actions du Moto Club du Risoux. Pour valider leur adhésion, les membres doivent être agréés par le conseil d'administration et doivent s'acquitter d'une cotisation **annuelle** (15€ en 2023)
L'adhésion donne accès à toutes les activités et aides du club, et permet la prise des licences annuelles FFM et/ou UFOLEP
- **Activité Club** : les membres s'engagent à participer, dans la mesure de leurs possibilités, aux tâches et activités du club.
- **Législation** : les membres s'engagent à ce que leur véhicule soit conforme à la législation, notamment en termes d'assurance et d'émissions sonores.
- **Comportement** : les membres s'engagent à adopter en toute circonstance un comportement responsable et respectueux envers les autres usagers et envers l'environnement et la nature qui nous accueille. Les membres participent à l'entretien des lieux d'entraînement et des chemins, toujours en accord et concertation avec les propriétaires et autorités locales.
- **Sécurité** : les membres s'engagent à toujours porter un casque et les protections nécessaires à la pratique.
Les membres peuvent inviter une personne à partager une activité du club en lui expliquant ce règlement et en se portant garant de son respect.

Le Moto Club décline toute responsabilité pour les accidents et incidents provoqués par un pilote adhérent ou sa moto : SEUL le pilote est responsable et doit être parfaitement assuré, il ne pourra en aucun cas se retourner contre le club. L'assurance comprise dans la licence ne rentre en jeu que lors des compétitions agréées par la FFM.

- **Sanction** : Etre membre du Moto Club du Risoux n'est en aucun cas un « laisser passer », au contraire, cela exige un comportement irréprochable. Le non respect de ces règles peut entraîner l'exclusion et un signalement à la fédération, après délibération du conseil d'administration.

Règlement adopté par l'assemblée générale du 18 – 02 - 2022